EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 13 décembre 2023, à 21 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

Sous la présidence du préfet, Monsieur Sylvain Roy

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTÉ SUIVANTS :

Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville de La Pocatière Madame Louise Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Pacôme Madame Anita Ouellet-Castonguay, préfète suppléante et maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Madame Solange Morneau, maire de Ville de Saint-Pascal Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel

EST ABSENT:

Monsieur Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Tous membres du comité administratif de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présentes, mesdames Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim et Doris Rivard, adjointe exécutive.

448-CA2023	ADO	PTION DU	CALENDRIER	DES	SÉAN	NCES	ORDINAL	RES
	DU	COMITÉ	ADMINISTRA	TIF	DE	LA	MRC	DE
	KAN	MOURASKA	POUR L'ANNÉ	E 20	24			

l'article 127 du Code municipal du Québec (RLRQ Attendu c C-27.1) qui mentionne que, dans l'exercice de toute compétence qui lui est dévolue par délégation du conseil,

le comité administratif est assujetti aux règles du code en ce qui concerne la tenue de ses séances et la conduite

générale de ses affaires;

l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ Attendu

> c C-27.1) qui prévoit l'établissement, par le conseil de la MRC, d'un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile, en fixant le jour et l'heure

du début de chacune;

l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ Attendu

c C-27.1) qui stipule que le greffier-trésorier donne un avis

public du contenu dudit calendrier;

En conséquence,

il est proposé par monsieur Vincent Bérubé, appuyé par monsieur Pierre Saillant et résolu à l'unanimité des membres du comité administratif présents QUE le comité administratif de la MRC de Kamouraska adopte le calendrier suivant pour la tenue de ses séances ordinaires en 2024, lequel sera publié conformément à la Loi :

Le 31 janvier 2024

Le 28 février 2024

Le 27 mars 2024

Le 24 avril 2024

Le 22 mai 2024

Le 26 juin 2024

Le 28 août 2024

Le 25 septembre 2024

Le 23 octobre 2024

Le 13 novembre 2024

Le 4 décembre 2024

L'heure du début des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de Kamouraska est fixée à 9 h.

(Signé) Sylvain Roy, préfet

(Signé) Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

CERTIFIEE VRAIE COPIE CONFORME

Catherine Langlois Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim Saint-Pascal, le 18 décembre 2023

Sujet à l'approbation du comité administratif de la MRC de Kamouraska lors d'une prochaine séance Page 2 sur 2